

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU Lundi 09 mai 2022

20 Heures 30 minutes

**Présents :** Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie,  
MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.  
Mmes FROMONT Michelle, COLAS Liliane, HASSAPIS Renée CHEYNAL Adeline et  
TORAN Isabelle.  
MM. CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel, ROUME Denis.  
M. CALDERAN Dominique

**Absents :** Monsieur Loïc DIVES donne procuration à Madame Joëlle ROSSI.

Madame Stéphanie OZIL est élue secrétaire de séance.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

### **PROJET CAVE COOPÉRATIVE**

Le 11 avril 2022 Monsieur Stéphane LAFOND, entrepreneur en maçonnerie à Lagorce, et Monsieur David BONNEFOIS, entrepreneur en matériel d'accastillage résidant à mi-temps sur Lagorce, sont venus en mairie présenter leur projet concernant l'aménagement de la cave coopérative.

Suite à cette présentation, Mme Le Maire leur a proposé de venir l'exposer lors d'un conseil municipal.

Monsieur David BONNEFOIS fait la présentation. Le projet s'étale en trois tranches :

- Tranche 1- Rez-de-chaussée : Les cuves existantes seront découpées pour former 6 boîtes de stockage pour des artisans. Messieurs LAFOND et BONNEFOIS en seront les premiers utilisateurs.
- Tranche 2- 1er étage : Création de bureaux, Messieurs LAFOND et BONNEFOIS en seront les premiers utilisateurs. Création d'un espace de co-working. L'ancien magasin sera remis en état et permettra un espace de vente pour les producteurs locaux qui le souhaitent. La terrasse attenante, une fois réaménagée offrira un point de repère, de départ, d'accueil pour les touristes et randonneurs.
- Tranche 3- 2ème étage : Le vide entre les cuves sera fermé. Cela offrira un grand espace pour créer une salle qui pourra accueillir expositions, réunions, conférences, séminaires.

Messieurs BONNEFOIS et LAFOND ne sollicitent pas la mairie d'un point de vue financier ; ils souhaiteraient par contre, pouvoir être accompagnés par la mairie sur plusieurs points :

- L'aménagement du carrefour sur la route : Mme Le Maire répond que cette route étant départementale, elle n'est pas gérée par la commune mais que la mairie est régulièrement en lien avec le service des routes du département et qu'un rendez-vous pourra être organisé.
- La fibre : Monsieur Maurice Charbonnier explique que c'est de la compétence de la Communauté de Communes et que la fibre est prévue pour fin 2023 sur Lagorce. Monsieur Bernard ChevilliAT signale que la fibre passe devant le bâtiment à titre privé pour l'usine MELVITA. Il peut être intéressant de se rapprocher d'eux pour en discuter.

- Un accompagnement pour les dossiers techniques et d'urbanisme : il est répondu que les services de la mairie peuvent faire cet accompagnement.

Monsieur Bernard CHEVILLIAT signale que Monsieur Rabier, architecte à Vallon Pont d'Arc, a déjà travaillé sur des projets de réhabilitation de cave viticole, que ça peut être intéressant de se rapprocher de lui pour demander conseil.

Monsieur Denis ROUME demande des précisions sur le financement : Monsieur BONNEFOI répond que la première tranche est déjà complètement chiffrée et que la location des boxs paiera cette première tranche.

Suite à la présentation, Mme Le Maire propose au Conseil municipal de se retrouver ultérieurement, pour discuter de ce projet.

## **COLUMBARIUM**

Une consultation a été lancée pour la création d'un columbarium au cimetière de la commune.

Quatre entreprises ont répondu :

- ARTCASE
- COMBEMALE
- ECA
- MILETTO

La commission MAPA s'est réunie le 4 avril 2022 et a sélectionné 3 modèles de columbarium (2x8 emplacements + jardin du souvenir) selon les critères suivants : 60% pour le prix, 20 % pour la qualité esthétique et 20% pour la qualité des matériaux.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- ARTCASE
- COMBEMALE
- ECA

Après comparaison des propositions, celle de l'entreprise ARTCASE est adoptée par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Le Maire propose d'établir le tarif des cases du futur columbarium de Lagorce en divisant le prix du columbarium par le nombre de cases. Après calcul, il est proposé que la Commune prenne en charge une partie du prix.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

<b>DUREE</b>	<b>CASE</b>
Pour trente ans	450 €
Pour quinze ans	300 €

Cette décision est applicable immédiatement.

## **CONVENTION RELAI D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

Madame le Maire propose d'établir une convention avec l'épicerie de Lagorce selon les termes suivants :

La gérante affichera sur le panneau situé à côté de l'épicerie, les informations communiquées par le Musée de Lagorce et par la Mairie, ainsi que les informations concernant les animations ayant lieu sur la commune.

La gérante organisera le présentoir des différentes activités et hébergements sur la commune de Lagorce.

La gérante diffusera les informations sur les visites organisées par « Les amis de l'Histoire » et en prendra les inscriptions.

À titre de compensation des services rendus par la gérante à la Commune de Lagorce, une somme de 1 000€ sera versée par la Commune à la gérante, chaque année au mois de septembre, pour l'année en cours.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'élaboration d'une convention avec l'épicerie de Lagorce selon les termes évoqués.

## **VENTE TERRAIN**

Le Maire rappelle que deux des cinq terrains communaux situés à Leyris sont toujours en vente selon la décision du Conseil municipal en date du 10 mai 2021 qui en ajustait les prix de ventes.

Le Maire expose que la parcelle A771, d'une superficie de 987 m<sup>2</sup>, est mise en vente au prix de 69.090 euros et qu'une personne s'est manifestée pour s'en rendre acquéreur.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à cette transaction, au prix indiqué, avec la personne concernée,
- charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente,
- désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

## **MUSÉE : Ouverture de poste**

Afin de renforcer l'équipe du Musée pour la saison 2022, il est proposé la création d'un poste saisonnier : de sept mois, CDD Art.3.1, à compter du 04 mars 2020, pour 20 heures hebdomadaires,

- pour 35 heures hebdomadaires, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022,
- pour 20 heures hebdomadaires, du 20 mai au 30 juin et du 01 au 30 septembre 2022.

Le Conseil municipal décide de valider l'ouverture du poste, à l'unanimité.

Madame Le Maire demande à Madame Stéphanie OZIL de parler du travail réalisé à la Manganerie.

Madame Stéphanie OZIL explique qu'elle travaille, avec le personnel du musée, à la mise en place de la boutique. Que l'ensemble des articles par fournisseurs a été regardé pour conserver une sélection un peu plus modeste. Pas mal de fournisseurs sont en dépôts/ventes, ce qui est moins risqué et donc privilégié.

## **SERVICE DE L'EAU : Annulations**

Madame le Maire présente au Conseil la liste des restes à recouvrer, inférieur à 10 euros, à savoir 11,47 euros pour le budget de l'eau et 5,34 euros pour le budget assainissement.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour annuler tous les montants listés.

## **PRISE DE POSITION 5G AU NIVEAU DE L'ANTENNE**

Madame le Maire rappelle la lecture faite lors du dernier conseil municipal du 11 avril 2022, de la lettre de l'association Vignature demandant à ce que la Commune se positionne quant au déploiement de la technologie 5G sur son territoire.

Considérant l'impact écologique engendré par le renouvellement des objets connectés.

Considérant que les priorités numériques de la commune et notamment le déploiement de la fibre optique et plus généralement l'accès au réseau internet et téléphonique, en adéquation avec un principe éthique de sobriété numérique, s'opposent au déploiement d'une nouvelle technologie dont l'utilité reste à démontrer ou, du moins, nécessite d'être débattue au préalable.

Considérant l'absence de données suffisantes relatives à l'impact sur la santé publique de la 5G.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de s'opposer au déploiement de la technologie 5G sur le territoire de la commune.

## **INFORMATION FESTIVAL ALUNA**

A l'occasion du festival Aluna, la circulation sera plus importante sur la D1 (routes fermées au niveau de Ruoms).

Pour cette raison, à la demande de la Préfecture et du Service des routes du Département, le stationnement sera interdit le long de la chaussée sur toute la traversée du village (de panneau à panneau) :

- le jeudi 16 juin 2022 de 15h30 à 5h le lendemain
- le jeudi 23 juin de 15h30 à 5h le lendemain
- le vendredi 24 juin de 15h30 à 5h le lendemain
- le vendredi 25 juin de 15h30 à 5h le lendemain.

Les services de gendarmerie feront respecter cette interdiction.

La traversée, durant la même période, sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Une dérogation est accordée aux transports scolaires.

## **DIVERS**

Lundi 23 mai 2022, MELVITA propose au Conseil municipal une visite du site. A cette occasion, il sera mis à disposition une salle pour permettre aux élus d'organiser une réunion de travail.

Un travail avec le C.A.U.E est engagé pour réfléchir à la centralité du village. La parole sera donnée aux Lagorçois le vendredi 27 mai sur le marché des producteurs. Un stand sera présent et une déambulation réflexion sera proposée.

La prochaine réunion de quartier aura lieu à Leyris le samedi 14 mai.

Le 19 mai, il est proposé à tous ceux qui le souhaitent la montée à la Chapelle d'Adjude, avec casse-croûte et guitare.

Levée de séance à 22 heures et 06 minutes.